

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CRETEIL - 9401 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 28/01/2026 - 1994 - 2024 B 02745 - 987 520 004 - 5.67 BEATZ

DÉPÔT AU GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL
LE 21/12/2024
Sous le N° 1994

Comptes annuels - Exercice clos le 31/12/2024

5.67 BEATZ - SAS au capital de 900,00 € - RCS Créteil 987 520 004

ACTIF		PASSIF	
Banque (Qonto)	3 590,14 €	Capital social	900,00 €
		Résultat de l'exercice	2690,14 €
Total Actif	3 590,14 €	Total Passif	3 590,14 €

Les capitaux propres de la société sont composés du capital social et du résultat de l'exercice.

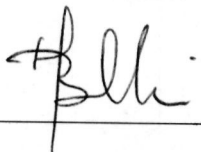
Bilan au 31/12/2024 (en euros)

Notes :

- Le résultat de l'exercice correspond au bénéfice dégagé après prise en compte des contributions des membres hors capital et des charges de l'exercice.
- Les encaissements de l'exercice correspondent exclusivement à des contributions des membres non remboursables, destinées au financement des frais de fonctionnement de la société. Le capital social n'est pas comptabilisé en produit.

Fait à BRYSUR MARNE, le 16, 01, 2026

Le Président : Martin BELLA-MEBI

Signature : 

Certifié conforme

Compte de résultat du 29/03/2024 au 31/12/2024 (en euros)

PRODUIT	
Chiffre d'affaires	0,00 €
Contributions des membres (hors capital)	2 795,60 €
Total Produits	2 795,60 €
CHARGES	
Frais administratifs et bancaires	105,46 €
Total Charges	105,46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	
Bénéfice	2 690,14 €

Fait à BRY SUR MERNE, le 16 / 01 / 2026

Le Président : Martin BELLA-MEBI

Signature : _____



Certifié conforme

Annexe simplifiée - Informations générales

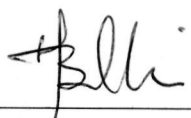
La société 5.67 BEATZ est une SAS immatriculée au RCS Créteil sous le numéro 987 520 004.
Capital social : 900,00 €. Siège social : 8 Rue Jeanne, 94360 Bry-sur-Marne.

La société 5.67 BEATZ, créée au cours de l'exercice 2024, n'a réalisé aucun chiffre d'affaires.
Les encaissements constatés correspondent exclusivement à des contributions des membres, non remboursables, destinées au financement des frais de fonctionnement et de structuration de la société.

Les charges de l'exercice sont exclusivement composées de frais administratifs et bancaires.

Fait à BRY SUR MARNE, le 16 / 01 / 2026

Le Président : Martin BELLA-MEBI

Signature : 

Certifié conforme

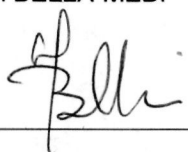
Proposition d'affectation du résultat - Exercice clos le 31/12/2024

Société : 5.67 BEATZ - SAS - RCS Créteil 987 520 004

Résultat de l'exercice	2 690,14 €
Affectation proposée	Report à nouveau : 2 690,14 €

Fait à BRYSURMARNE, le 16/01/2026

Le Président : Martin BELLA-MEBI

Signature : 

Certifié conforme

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

5.67 BEATZ - SAS au capital de 900,00 € - RCS Créteil 987 520 004

Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle sur convocation du Président, en réunion distancielle, le 16 janvier 2026 à 21 heure.

Le Président de séance est : Martin BELLA-MEBI, Président de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024.
2. Affectation du résultat de l'exercice.
3. Pouvoirs pour formalités.

1. Présentation et approbation des comptes annuels

Le Président présente à l'Assemblée les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

Il est précisé que :

- la société n'a réalisé **aucun chiffre d'affaires** au cours de l'exercice ;
- les encaissements constatés correspondent exclusivement à des **contributions des membres**, non remboursables, destinées au financement des frais de fonctionnement et de structuration de la société ;
- le capital social, d'un montant de **900 €**, a été intégralement libéré lors de la constitution et n'a pas été comptabilisé en produit.

L'Assemblée constate que :

- les **contributions des membres hors capital** s'élèvent à **2 795,60 €** ;
- les **charges administratives et bancaires** s'élèvent à **105,46 €** ;
- l'exercice fait apparaître un **bénéfice** de **2 690,14 €**.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale **approuve les comptes annuels** tels qu'ils ont été présentés.

Résolution 1

L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024.

Résolution adoptée à l'unanimité.

2. Affectation du résultat

L'Assemblée constate que l'exercice clos le 31/12/2024 se solde par un **bénéfice de 2 690,14 €**.

Sur proposition du Président, l'Assemblée décide d'affecter ce bénéfice comme suit :

- **Report à nouveau** : 2 690,14 €

Résolution 2

L'Assemblée Générale décide l'affectation intégrale du bénéfice de l'exercice en report à nouveau.

Résolution adoptée à l'unanimité.

3. Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée donne tous pouvoirs au Président pour accomplir les formalités légales de dépôt des comptes annuels auprès du Greffe du Tribunal de commerce compétent.

Résolution 3

Pouvoirs sont donnés au Président à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer les formalités de dépôt et de publicité.

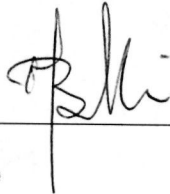
Clôture de l'assemblée

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à BRY SUR MARNE, le 16/01/2026

Le Président : Martin BELLA-MEBI

Signature : _____

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MBelli', written over a horizontal line.

Certifié conforme